CONTRAT DE SCOLARITE

- Acte de cautionnement joint.

Le présent contrat de scolarité est conclu entre :
Institut D'clic
150 avenue Jean Jaurès 93000 Bobigny
D'une part, ci-après dénommé **« l'Institut »,**

D'autre part, ci-après dénommée **« L'Élève »**
Ou
« Le représentant légale » si (les)l'élève(s) est (sont) mineur(s).

- *Représentant(e) légal(e) de(s)-l'enfant(s) mineur(s) ci-dessous élève(s)de l'Institut D'clic.*

NOM de l'élève	Prénom de l'élève	Cours choisis			Date de naissance

L'Institut s'engage expressément à fournir la prestation convenue dans les conditions fixées à l'inscription à l'Élève. Il s'engage, en amont, à faire profiter l'Élève de son expérience en matière de conseil et d'information afin de l'aider au choix des matières les mieux adaptées à son profil et les plus conformes à ses projets personnels.

Article I. Conditions d'inscriptions et contribution de l'Élève.

- Prise de contact avec le responsable du pôle e-learning à l'adresse suivante : **oum.ines@dourous.net**
- L'inscription est conditionnée à un test de niveau dès lors que l'élève veut s'inscrire à un autre niveau que débutant.
- La cotisation pour les cours e-learning est de 320€/par cours et par personne.
- L'inscrit doit compléter son inscription en versant la totalité des frais d'études exigés avant fin Novembre de l'année en cours, pour les personnes qui ont opté pour le paiement en plusieurs fois.
- Toute inscription est à régler via notre lien Paypal, avec une capture écran à envoyer à l'adresse mail oum.ines@dourous.net :
- https://www.paypal.com/donate/?cmd=_s-xclick&hosted_button_id=RCH8W3AV7377J.

L'élève sera relancé en cours d'année s'il n'a pas régler le solde de son année par le Service Gestion.

Confirmation d'inscription :

- Sauf erreur de notre part, l'inscription est immédiate pour la rentrée scolaire de l'année en cours (septembre), le paiement de celle-ci vaut confirmation. **Elle est valable pour l'année en cours.**
- Un mail de confirmation vous sera envoyé à l'adresse que vous avez laissée à l'inscription.

- Pour tout renseignement par téléphone, contactez le 06.95.90.06.23, ou par mail :**oum.ines@dourous.net**

Article II. Modalités de paiements :

- La cotisation pour l'année scolaire est de 320€TTC par élève pour toute inscription. Les livres et les supports de cours ne sont pas compris dans la cotisation

TARIFS pour les cours d'ARABE e-learning

- 320€/par cours et par personne

TARIFS pour les cours de CORAN

- 215€/ par cours et par personne**.

TARIFS pour les cours de science islamique.

- 165€/ par cours et par personne**.

- Le paiement se fait par chèque à l'ordre de « D'clic » ou par espèce pour les personnes qui se déplacent à l'institut D'Clic à Bobigny lors de nos cessions d'inscriptions en Juin et en septembre.
- Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, il est prévu de pouvoir effectuer le paiement via Paypal.
- Les chèques sont posés **à l'encaissement à partir du 15 du mois**

<u>*Suite à de nombreux abus les chèques dit « de caution » ne sont plus acceptés.</u>

En cas de chèque impayé et suite à une relance, le non-paiement de cette cotisation pourra être sanctionné par le refus à l'accès des cours puis par un renvoi si aucune solution n'a été apporté.

De plus les personnes n'ayant pas terminé de payer leur cotisation de l'année en cours ne pourront être réinscrit et nous reste redevable de la somme impayée.

Article III. <u>Assiduité et absences</u>

- L'Élève devra observer une présence régulière à tous les cours et satisfaire aux examens, devoirs et contrôles continus durant toute l'année.
- En cas de maladie, il devra fournir un justificatif médical dans les trois jours qui suivent son absence. Aucun retard ne sera toléré sauf cas de force majeure, un retard de plus de 10 minutes est considéré comme une absence, trois absences non justifiées peuvent conduire à un renvoi. De plus, toute absence qui n'aurait pas été dûment justifiée dans les 7 jours sera considérée comme étant dépourvue de justification.
- À ce titre, les parties conviennent expressément que la répétition d'absences non justifiées nuit à l'exécution de ce contrat. Cette inexécution fautive de la part de l'élève entraînera la résiliation à ses torts du présent contrat.

Il est convenu que cette résiliation pour faute de l'élève, qui donnera lieu à l'envoi d'un courriel officiel à l'adresse électronique fournie par l'Élève, ne permettra aucun report ultérieur des montants dus et ne donnera pas droit à un quelconque remboursement.

Article IV. Vie scolaire

L'Élève devra observer les valeurs morales de l'islam dans son comportement et sa conduite envers les autres (étudiants, professeurs, personnels et visiteurs de l'institut). Sans qu'aucune entrave ne soit portée à sa liberté de se vêtir comme bon lui semble ni à celle de manifester ses convictions, il devra, entre autres, **adopter un comportement vestimentaire conforme aux valeurs de pudeur et de modestie promues par l'Institut D'clic.**

Article V. Politique de remboursement

Toute demande par l'Élève de l'annulation de son inscription devra se faire manière expresse par courriel envoyé à l'adresse suivante : gestion.dclic@gmail.com.

Dès lors, concernant les frais d'études, deux cas peuvent se présenter :

• Si le candidat demande l'annulation de son inscription avant le début des cours : l'Institut s'engage à rembourser l'intégralité des frais d'études qui ont été effectivement réglés

Les livres et les supports de cours déjà acquis ne sont pas remboursés.

<u>Dès la rentrée pédagogique (de chaque matière) de l'établissement, l'Institut ne remboursera aucun frais engagé.</u>

Le cas échéant, l'Institut procédera aux remboursements dans un délai de trois mois suivant la demande de L'Élève.

Si l'élève quitte l'établissement en cours d'année ou en est renvoyé pour faute, les frais de scolarité seront dus pour toute l'année scolaire en cours, sauf motif légitime et sérieux souverainement apprécié par la Direction.

A l'inverse, si les enseignements devaient être suspendus temporairement pendant une durée supérieure ou égale à un mois, l'institut procédera au remboursement du mois sur demande de l'étudiant

Dans le cas où la suspension des enseignements est définitive du fait de l'instituts, celui-ci s'engage à procéder au remboursement (hors frais administratifs) des frais d'étude au prorata. Dans le cas d'un confinement interdisant à l'établissement de recevoir ses élèves, l'institut D'clic s'engage à poursuivre les cours sur une plateforme en ligne, tel que zoom.

En cas de départ de l'élève non-autorisé par la direction ainsi que le secrétariat en cours d'année, aucun changement de classe peu importe les raisons ne sera accepté, aucun remboursement ne sera effectué. Tout départ est définitif, une réinscription pour l'année suivante peut être envisagé en suivant les conditions d'inscription précités.

Aucun remboursement des cotisations ne sera effectué pour

départ volontaire, ni total, ni partiel sauf cas de force majeure définit ci-dessous :

Article VI Les cas de remboursement :

- Maladie grave entraînant une hospitalisation longue ou une immobilisation longue durée.

Sur présentation d'un justificatif

- Fermeture de classe
- Mutation à l'étranger ***sur présentation d'un justificatif***
- Afin d'assister un proche malade grave sur présentation d'un justificatif.
- Rendez-vous médicale régulier (orthophoniste, … etc.) impliquant l'impossibilité de changer de créneaux parmi ceux proposés sur présentation d'un justificatif.

Le remboursement de la cotisation n'est pas envisageable dans les cas ci-dessous :

- Le contenu du cours ne vous convient pas ou les conditions d'apprentissages non plus.
- En cas de départ volontaire pour convenance personnel de l'élève ou par choix des parents (mineure)
- Des motifs personnels et/ou non éligible au remboursement,
- ~~Co-voiturage interrompu/ problème de voiture obligé de prendre les transports.~~
- ~~Transport difficile le week-end.~~

- Départ en voyage en dehors des périodes définies par l'institut D’clic à raison de 3 absences.
- Changement de planning au travail ou école mais une modification de créneau est possible.
- Trop de travail /école, travail de nuit.
- Grossesse.
- Reprise d’une activité (travail), école, formation en cours d’année.

Pour tout cas particuliers, envoyer les justificatifs à oum.ines@dourous.net.

Dans tous les cas, la cotisation est due et les chèques déposés sont encaissés aux dates prévues.

Article VII - L’engagement de rester dans la même classe :

L’Élève doit rester dans la classe pour laquelle il s’est inscrit, il ne peut changer de classe ou de formation sans l’accord préalable et écrit de la Direction de l’Institut. En cas de problème, lié aux enseignements ou aux méthodes

Les dates de vacances vous seront communiquées par le biais des tableaux d'affichages et du cahier de correspondance (2 semaines en décembre et 2 semaines en avril uniquement), ainsi que tout autre information importante relatif au bon déroulement des cours.

Article VIII - Sanctions :

En cas de transgression des présentes dispositions par l'élève, celui-ci pourra se voir averti puis sanctionné. Après lui avoir accordé la possibilité d'assurer sa défense, le conseil de discipline de l'Institut pourra alors envisager son exclusion, à titre temporaire ou définitif.

Déclare avoir pris connaissance **du contrat d'inscriptions** ainsi que **du règlement intérieur** de l'Institut D'clic pour l'année 2023/2024.

Je m'engage à payer, en totalité, et dans les délais, l'ensemble de la cotisation des cours contractés pour vous au votre famille ainsi que les fournitures et supports nécessaires au bon déroulement des cours.

En deux exemplaires originaux,
(Signature précédée de vos noms et prénoms ainsi que de la mention : « Lu et approuvé »)

Pour l'Institut

Le secrétariat

Signature de l'élève majeur ou de son représentant légal